

NOTE DE SYNTHÈSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du : 24 AVRIL 2021

1 - ACTION CULTURELLE : PROJET : "Avignon Terre de Culture 2025".

Définition de la politique culturelle, des objectifs de la Ville et des actions à mettre en place progressivement pour célébrer les 25 ans du label "AVIGNON capitale européenne de la culture".

2 - ACTION CULTURELLE - BIBLIOTHÈQUES : "AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025" : Plan Lire à Avignon 2021/2025.

Favoriser le livre et la lecture en adoptant un plan LIRE A AVIGNON, c'est prévoir un programme ambitieux pour que la lecture soit au cœur des vies de chacun, pour permettre à tous la rencontre avec les mots, le texte, la culture, la mémoire. C'est permettre un accès gratuit à des collections et des services partout sur le territoire et en continu (24h/24 et 7j/7). En effet, le plan Lire à Avignon se déploie dans 3 sphères contiguës : dans les bibliothèques mais aussi partout dans la Ville, hors les murs des bibliothèques (dans les parcs et jardins, dans les boutiques, dans des lieux inattendus, près de chez soi, à chaque coin de rue) et dans la sphère personnelle, familiale.

3 - ACTION CULTURELLE - BIBLIOTHÈQUES : "AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025" : Gratuité des inscriptions dans le réseau Avignon Bibliothèques.

Par délibération n°24 du 27 mars 2006, ont été adoptés différents tarifs concernant des prestations diverses fournies par les services de la Bibliothèque Municipale.

Avignon Bibliothèques a constaté que l'inscription payante pour accéder à certains services, notamment à l'emprunt de documents à domicile, et les pénalités prévues en cas de non-restitution de documents dans les délais impartis constituent des freins à une démarche active visant à consolider et développer ses publics. En conséquence, il est demandé, par délibération, de décider que, à compter du 1er septembre 2021, l'inscription à Avignon Bibliothèques devienne gratuite pour tout usager, quels que soient sa situation, son âge et son lieu de résidence, et que soient supprimées les pénalités pour les documents non restitués dans les temps.

4 - ACTION CULTURELLE - EDUCATION ARTISTIQUE : "AVIGNON TERRE DE CULTURE 2025" : Lancement du nouveau dispositif "un artiste à l'école".

L'objectif du projet Présence artistique dans les écoles est de promouvoir la présence culturelle et artistique dans les écoles publiques de la commune.

5 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Conventions financières ou avenants financiers 2021 complémentaires aux conventions d'objectifs - Associations culturelles conventionnées.

Il s'agit d'attribuer les montants des subventions allouées pour 2021 aux associations culturelles conventionnées.

6 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Soutien à l'association "La Portée de tous".

Il s'agit de conclure une convention d'objectifs triennale avec l'association "La Portée de tous".

7 - AVIGNON – MUSÉES : Transfert de propriété à la Ville des dépôts de l'Etat consentis au Musée CALVET.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert de propriété de cent soixante-dix-sept œuvres de toute nature (peintures, antiquités, sculptures, objets d'art) qui étaient déposées par l'Etat. La Ville sursoit au transfert de propriété pour quatre œuvres qui sont en attente de récolement par les services de l'Etat ou doivent être restaurées.

8 - ACTION CULTURELLE - MUSÉE : Musée Requien - Adhésion de la Ville d'Avignon à la base de données scientifique SILENE-PACA : Signature de convention.

Il s'agit de verser dans une base de données scientifique - SILENE PACA - les informations qui accompagnent les spécimens d'histoire naturelle conservés au Muséum Requien.

9 - BIBLIOTHÈQUES : Acceptation de dons de livres en faveur de la Ville d'Avignon.

Avignon Bibliothèques a notamment pour mission de recevoir ou d'acquérir des collections documentaires et fonds privés ayant un intérêt pour son fonds patrimonial et contemporain, pour les mettre à disposition des chercheurs, des érudits, des curieux du territoire et de tout habitant.

Elle a été contactée en 2020 pour accueillir trois donations importantes.

10 - CITÉ ÉDUCATIVE : Appel à projet concernant l'opération "Vacances apprenantes" été 2021 dans le cadre de la Cité Educative.

La Cité Educative d'Avignon lance un appel à projet au secteur associatif, concernant l'organisation de l'opération Vacances apprenantes pour l'été 2021.

11 - JEUNESSE : Appel à projet auprès du secteur associatif concernant les activités périscolaires et les actions mises en place dans le cadre de la Cité éducative.

Afin de mettre en place des partenariats avec le tissu associatif local, l'appel à projets présente les objectifs et les modalités des actions éducatives portées par la Ville et permet aux associations de soumettre leurs projets.

12 - ENSEIGNEMENT : Inscriptions scolaires - Ressort des écoles publiques du premier degré - Mise à jour des périmètres - Groupes scolaires Jean-Henri Fabre et Louis Gros -Rentrée scolaire 2021/2022.

Cette modification de la sectorisation des périmètres vise essentiellement à harmoniser le secteur des groupes scolaires de Jean-Henri Fabre en faveur du groupe scolaire Louis Gros pour la rentrée scolaire 2021/2022.

13 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Renouveau aux associations des conventions d'objectifs pluriannuelles.

Depuis 2018 la Ville a souhaité passer des conventions d'objectifs pluriannuelles avec 9 associations du domaine de la solidarité. Ces conventions ont pris fin au 31 décembre 2020 et sont proposées au renouvellement. Parmi ces associations 2 d'entre elles ont sollicité un avenant d'un an à la précédente convention souhaitant prendre le temps d'une évaluation avant de s'engager plus longuement.

14 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Conventions financières des associations conventionnées.

Neuf associations sont engagées dans une convention d'objectifs pluriannuelle. Par conséquent, les conventions financières permettront le versement des subventions accordées.

15 - AVIGNON VILLE SOLIDAIRE : Subventions appel à projet 2021.

Versement des subventions déterminées par la commission ad hoc qui a étudié les dossiers des associations qui ont répondu à l'appel à projet Avignon Ville Solidaire 2021.

16 - SOLIDARITÉS LOCALES : Participation financière de la Ville aux dispositifs d'aide et d'action sociale pour l'exercice 2020.

Participations financières annuelles pour contribuer aux fonds de solidarité logement (FDUSL) ; au fond d'aide aux jeunes (FAJ) ; au Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) et à la Maison des adolescents (MDA).

17 - CRISE SANITAIRE : Convention triennale de partenariat et de participation au financement des corbeilles solidaires.

Dans le cadre de la crise sanitaire, un dispositif de livraison de corbeilles dites "solidaires" a été mis en place par la Ville. Au vu de la prolongation de cette crise et des difficultés financières de certains séniors, ce dispositif a été maintenu tout au long de l'année 2020 et pérennisé. A ce titre, une convention triennale vient organiser le partenariat avec le supermarché solidaire / association ICIPASS.

18 - SOLIDARITÉ : Approbation de la convention de partenariat avec le Lycée Agricole Pétrarque Avignon Cantarel.

Dans la continuité des actions menées dans le cadre de l'opération Avignon Solidaire (portage des repas à domicile, corbeilles solidaires, etc...), il est proposé d'approuver la convention de partenariat avec le Lycée Agricole François Pétrarque Avignon Cantarel.

19 - RESTAURATION MUNICIPALE : Groupement de commandes entre la Ville d'Avignon et l'Etablissement Public Administratif pour la Restauration Collective de la Ville d'Arles (EPARCA) pour la fourniture de denrées alimentaires - Désignation des représentants de la Ville pour la Commission d'Appel d'Offres

Désignation des membres (titulaire et suppléant) habilités à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du Groupement.

20 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Adhésion au groupement des oléiculteurs de Vaucluse.

Il est proposé d'adhérer au groupement des oléiculteurs de Vaucluse pour un montant annuel de 100 euros.

21 - PROTECTION ANIMALE : Attribution de subventions - Approbation de la convention avec la fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2021.

Il est proposé d'approuver la convention 2021 concernant la gestion des chats errants sur le territoire communal entre la Ville et l'association 30 Millions d'Amis et d'attribuer, à ladite association, une subvention d'un montant total de 14 980 euros au titre de l'année 2021.

22 - VILLE SPORTIVE : Mise en œuvre du Label "Avignon, Terre de Jeux 2024".

Avignon a été labellisée "Terre de Jeux 2024" en fin d'année 2019 par le Comité Olympique Paris 2024.

Il s'agit ici de préciser les grands axes du déploiement de ce Label sur les 3 prochaines années avec comme ambition de saisir l'opportunité de Jeux Olympiques pour mettre plus de sport dans le quotidien de tous les Avignonnais.

Cette démarche s'inscrira donc dans 5 grands axes : la mise en œuvre du label pendant tous les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire), l'implication du tissu associatif, la labellisation des événements et manifestations sportives, le développement du sport pour tous et la valorisation du patrimoine sportif Avignonnais.

23 - VILLE SPORTIVE : Harmonisation des tarifs pour les activités sportives à destination des enfants et des seniors.

Afin de faciliter l'égalité d'accès des usagers seniors ou enfants, aux activités sportives qu'elle organise, la Ville d'Avignon propose la mise en place de tarifs adossés aux ressources des familles.

Le même principe s'applique déjà notamment aux services suivants : restauration scolaire, centres de loisirs. La grille tarifaire des activités sportives encadrées par le Département Sports et Loisirs, n'a pas été modifiée depuis septembre 2013.

Il convient aujourd'hui de la simplifier et d'harmoniser les tarifs sur la base de ce qui se pratique déjà pour d'autres services municipaux.

Il est donc proposé aujourd'hui une nouvelle grille tarifaire dont la date d'effet est fixée à la rentrée scolaire 2021.

Ce nouveau système permettra un calcul plus simple des tarifs pour les familles et un tarif plus équitable en fonction des revenus.

24 - VILLE SPORTIVE : Avenants aux conventions d'objectifs fixées entre la Ville et les clubs sportifs conventionnés - Versement du solde de la subvention 2021.

Par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2018, des conventions d'objectifs (2019-2020-2021) ont été établies entre la Ville et les clubs sportifs, percevant plus de 10.000 euros de subvention. Ces conventions définissent les relations entre la municipalité et les associations, en précisant les objectifs du partenariat sur la période considérée.

Par ailleurs, les conventions fixaient également le principe d'aide financière allouée aux associations en contrepartie de l'implication de ces dernières dans la vie de la Cité.

Afin de soutenir les clubs dans le contexte particulier que nous traversons, la Ville a décidé de verser les premiers acomptes, de la subvention 2021, à l'issue du conseil municipal du 19 décembre 2020.

Il est proposé ce jour, de verser le solde de la subvention annuelle, aux clubs conventionnés.

25 - VILLE SPORTIVE : Utilisation des installations sportives communales (et intercommunales) par les collèges publics - Participation du Département aux coûts de fonctionnement - Année scolaire 2020/2021.

Le Conseil Départemental, par délibération du 25 novembre 2011, a mis en place un dispositif relatif à l'utilisation des installations sportives communales par les collèges publics sous contrat d'association. Une convention a donc été conclue entre la Ville et le Département pour une période de 5 ans, renouvelable par reconduction expresse pour une durée équivalente. Par courrier en date du 22 septembre 2016, un courrier émanant du Département, a reconduit cette convention pour 5 années supplémentaires. La participation du Département étant indexée sur l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation (source INSEE), de nouveaux tarifs d'utilisation des équipements sportifs sont proposés pour l'année scolaire 2020/2021 :

- 8,70 euros par heure d'utilisation pour les équipements non couverts (stades, plateaux sportifs). Précédemment le tarif était de 8,60 euros.
- 10,90 euros par heure d'utilisation pour les équipements couverts (gymnases, salles de sport). Précédemment le tarif était de 10,75 euros.
- 43,30 par heure d'utilisation pour la piscine. Précédemment le tarif était de 42,75 euros.

26 - CONTRAT DE VILLE : Financement de projets conventionnés dans le cadre du Contrat de Ville.

Il s'agit du financement d'actions Politique de la Ville dans le cadre de l'appel à projets annuel, validées par le comité de pilotage du Contrat de Ville du 18 février 2021 et d'actions qui font l'objet de la mise en place de conventions.

27 - AVIGNON LOISIRS JEUNES : Evolution du règlement des Centres de Loisirs.

Suite à des questions et incompréhensions soulevées par des parents ainsi que des évolutions nécessaires liées au fonctionnement, il faut adapter et clarifier le règlement des centres de loisirs de la Ville d'Avignon.

28 - VIE ASSOCIATIVE : Attribution de subventions aux associations non conventionnées.

Soutien aux associations au titre de leur fonctionnement global et/ou dans le cadre de la mise en œuvre d'actions.

29 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT : Travaux de restauration du jardin des Rochers des Doms.

Il est proposé d'approuver les travaux de restauration du jardin du Rocher des Doms pour un coût prévisionnel des travaux 3,8 millions d'euros H.T. et un coût d'opération de 5,5 millions d'euros TTC.

30 - AMÉNAGEMENT : Projet Gare Centre - Approbation de la convention de superposition d'affectations et d'exploitation du parvis de la gare.

Dans le cadre du projet de Pôle d'Echange Multimodal de la Gare centre, il est proposé d'approuver la convention de superposition d'affectations et d'exploitation du parvis de la gare.

31 - MOBILITÉ : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélos ».

Il s'agit d'approuver le versement de subventions aux bénéficiaires concernés par le fonds d'aide municipal « Tous à Vélos ».

32 - GRANDS PROJETS URBAINS : Approbation de l'avenant n°1 à la convention du Projet d'Intérêt National (PRIN) du NPNRU des quartiers Sud et Saint Chamand valant intégration du Projet de Renouveau Urbain d'Intérêt Régional (PRIR) des quartiers Nord-Est.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention du Projet d'Intérêt National (PRIN) du NPNRU des quartiers Sud et Saint Chamand valant intégration du Projet de Renouveau Urbain d'Intérêt Régional (PRIR) des quartiers Nord-Est.

33 - HABITAT - LOGEMENT : Convention de Plan de Sauvegarde sur la copropriété "Parc Saint Roch".

Dans le cadre du plan de sauvegarde de la copropriété "le Parc Saint Roch", il est proposé d'approuver les engagements financiers qui impliquent la signature de la convention du plan de sauvegarde.

34 - HABITAT - LOGEMENT : "La maison partagée Flammarion" - Bail à réhabilitation au profit de l'Association Loger Jeunes Vaucluse.

Il s'agit d'approuver la signature de la promesse de bail à réhabilitation relative à l'immeuble cadastré section IM n°565, d'une superficie de 698 m², sis impasse Flammarion, au profit de l'association LOGER JEUNES VAUCLUSE afin de développer une offre de logements à destination de jeunes en difficulté.

35 - URBANISME : Partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Rhône-Avignon-Vaucluse (AURAV) - Approbation de la convention cadre 2021/2023.

Il s'agit d'approuver la convention cadre pour les années 2021 à 2023 à intervenir avec l'AURAV qui accompagne la Ville dans sa stratégie territoriale, sa politique d'urbanisme et d'aménagement ainsi que dans la mise en œuvre du développement durable. Le montant de la participation de la Ville d'Avignon s'élève à 25 000 euros pour l'année 2021.

36 - URBANISME : Instauration d'un périmètre d'étude au titre de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme sur le secteur "Combe-Delorme/garage municipal".

Il est proposé d'approuver l'instauration d'un périmètre à statuer sur le secteur « Combe-Delorme/garage municipal » selon les dispositions de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme.

37 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Il s'agit de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme (PSMV) en tenant lieu à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon et demander au Conseil Communautaire du Grand Avignon de prendre acte de cette décision d'opposition.

38 - DOMAINE PUBLIC : Renouvellement des mises à disposition d'emplacements situés sur des parcelles communales au profit de la Société HIVORY SAS dans le cadre de l'exploitation de ses réseaux de télécommunication - Fixation du montant des redevances.

Il convient d'approuver le renouvellement de conventions conclues entre la Ville d'AVIGNON et la Société HIVORY SAS, pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain à la SOUVINE, d'emplacements situés au stade Léon DULCY et d'une parcelle de terrain communale située 59 Avenue de la Synagogue dans le cadre de l'exploitation de ses réseaux de télécommunication.

39 - ENERGIE : Approbation des conventions relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.

Il est proposé d'approuver la convention tripartite avec ENEDIS, SFR-SFR Fibre-COMPLETEL et la convention tripartite avec ENEDIS et FREE relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques.

40 - URBANISME : Servitude de passage de canalisations de gaz souterraines au profit de GRDF sur la propriété communale cadastrée section CZ n° 128 sise chemin de Courtine correspondant au terrain d'assise de la station de traitement des eaux usées de Courtine - Approbation de la convention de servitude.

Le projet de méthanisation, dans l'enceinte de la station de traitement des eaux usées, va permettre de produire du biométhane qui devra être injecté dans un nouveau réseau que GRDF doit implanter. Une servitude de passage de réseau est donc demandée sur la propriété communale cadastrée section CZ n° 128.

41 - URBANISME : Servitudes de passage de lignes électriques souterraines et aériennes au profit d'ENEDIS sur différentes parcelles communales cadastrées en section CH/CD - Approbation des conventions de servitudes.

Dans le cadre de l'amélioration de la desserte en électricité, ENEDIS doit intervenir sur des propriétés communales afin d'implanter des canalisations souterraines.

42 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition auprès de la société dénommée JPS LES OLIVIERS d'une bande de terrain en nature de trottoir d'une superficie d'environ 68 m² avant arpentage à extraire de la parcelle cadastrée section DT n°648 sise 34 chemin de Malpeigné à l'euro symbolique.

Il est proposé d'approuver l'acquisition d'une bande de terrain en nature de trottoir, d'environ 68 m² avant arpentage, à extraire de la parcelle cadastrée section DT n°648 sise 34 chemin de Malpeigné, auprès de la société dénommée JPS LES OLIVIERS, à l'euro symbolique.

43 - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités.

Il est proposé d'attribuer une aide financière à Monsieur FOLCHER Lucien pour un montant de 228,30 € et à Madame BOUDOIN Monique pour un montant de 885,50 €. Leur dossier répond aux modalités d'obtention de subventions pour les propriétaires d'immeubles termites.

44 - FINANCES : Vote des taux de taxes foncières pour l'année 2021

Il est nécessaire de rapporter la délibération n°8 du 19/12/20 afin de voter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties conformément aux orientations étatiques transmises le 09/03/21.

45 - FINANCES : Adhésion à l'Association Sites et Cités Remarquables.

Il est proposé d'adhérer à l'association Sites et Cités Remarquables pour un montant annuel de 4 137 €.

46 - GRANDS EVENEMENTS : RELATIONS INTERNATIONALES : Coopération décentralisée franco-russe 2021 - Projet culturel international "Les Saisons Russes - Festival d'Avignon 2021 - Partenariat avec la Compagnie IVA.

Il s'agit d'approuver une convention de partenariat avec l'association La Compagnie IVA afin de prendre en charge les dépenses nécessitées par la venue à Avignon d'une délégation russe et d'artistes dans le cadre du Festival d'Avignon 2021.

47 - PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins ponctuels et permanents en matière de ressources humaines.

Chef de projets, contrôleur qualité et hygiène et saisonniers.

48 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition d'un conservateur en chef du patrimoine et d'un attaché de conservation du patrimoine auprès d'Avignon Tourisme - Autorisation de signer la convention.

Renouvellement des mises à disposition actuelles.

49 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Protocole transactionnel avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales.

Il s'agit pour la Ville de signer un protocole transactionnel avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales.

50 - AMÉNAGEMENT : Société Publique Locale "Grand Avignon Aménagement" - Désignation des représentants à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Il est proposé de désigner les représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL Grand Avignon Aménagement.

51 - ATTRACTIVITÉ ECONOMIQUE : Société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt National de la Ville d'Avignon - Désignation de deux représentants supplémentaires au Conseil d'Administration.

Désignation de deux représentants supplémentaires pour la Ville d'Avignon, suite au rachat des actions du Département.

52 - DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL : Régie des Halles - Désignation des membres du Conseil d'exploitation.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres qui siègeront au Conseil d'Exploitation de la Régie des Halles.